



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

053.38

Berne, le 8 juin 1989

Mesures économiques extérieures en faveur de l'Est

1077

Conseil des EtatsAu Conseil fédéral

Réponse orale

89 419 Interpellation Jaggi (CE) du 16.03.1989

Mesures économiques extérieures en faveur des pays de l'Est

La réponse à l'interpellation Jaggi (CE) est adoptée (cf. annexe).



La substance du projet de réponse a été agréée par l'Administration fédérale des finances du DFF et par la Division politique I du DFAE.

DEPARTEMENT FEDERAL DE
 L'ECONOMIE PUBLIQUE

Annexes :
 Réponse f

Extrait du procès-verbal à :

- DFEP 13 ex. (SG 5, OFAEE 10)
- Chancellerie fédérale 5 ex. pour information
- DFAE 5 ex.
- DFF 5 ex.

89.419 Interpellation Jaggi du 16 mars 1989
Mesures économiques extérieures en faveur des pays de
l'Est

Les pays de l'Est se trouvent dans une situation économique dont la gravité croissante est susceptible de remettre en cause les efforts de démocratisation tentés par plusieurs d'entre eux. L'Europe occidentale ne peut contempler cette évolution dramatique sans réagir, par des mesures d'aide économique, si possible multilatérales.

Au mieux, on pourrait envisager une sorte de réédition du "Plan Marshall" ("Plan Mikhaïl"), nouveau mouvement de solidarité de l'Ouest vers l'Est, non plus par-dessus l'Atlantique cette fois, mais en surmontant la division qui partage notre continent européen. Un tel plan comprendrait un ensemble de mesures commerciales et financières, à prendre d'entente avec leurs bénéficiaires potentiels, et à certaines conditions quant à l'utilisation des facilités accordées.

A ce propos, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

- Estime-t-il aussi que les efforts de politique intérieure tentés par certains pays de l'Est méritent d'être soutenus sur le plan des relations économiques internationales ?
- Le Conseil fédéral pense-t-il que les relations bilatérales devraient être complétées par des mesures de solidarité multilatérales lesquelles pourraient prendre la forme d'une réédition d'un Plan "à la Marshall", pour l'Europe de l'Est cette fois ?
- Dans l'affirmative, le Conseil fédéral pourrait-il envisager de prendre l'initiative dans ce sens, par exemple en agissant au sein des organisations dont notre pays est membre, telle la Commission économique pour l'Europe de l'ONU ?

Réponse du Conseil fédéral

A la fin de la deuxième guerre mondiale, l'Europe n'était qu'un champ de ruines où régnaient la faim, la pauvreté, le désespoir et le chaos. Face à l'instabilité, à la misère et à la nécessité d'assurer la transition vers la paix d'une économie dont l'état de délabrement était dû aux contraintes imposées par la guerre, le Plan Marshall est apparu approprié à la situation du continent européen. La proposition américaine du Secrétaire d'Etat Marshall s'adressait à pratiquement tous les pays d'Europe qui désiraient participer à l'oeuvre de reconstruction. Une condition toutefois était posée : les Européens devaient eux-mêmes prendre l'initiative pour coordonner l'aide des Etats-Unis.

S'agissant maintenant de l'évocation d'un nouveau "Plan Marshall" en faveur des pays de l'Est, on observe que la situation présente diffère assez fondamentalement de la période de l'immédiate après-guerre. Aujourd'hui, c'est la seule partie orientale de l'Europe qui est concernée; et elle l'est du fait des défaillances politiques et économiques d'un système et non pas comme conséquence d'une guerre.

Bon nombre de pays de l'Est reconnaissent que sans réformes en profondeur de leur régime socio-économique, croissance et développement adéquats sont illusoire. Ils constatent que l'écart se creuse entre leur développement économique et technologique et celui des autres pays industrialisés. Ils ressentent le besoin de s'insérer dans la dynamique de coopération internationale à une époque où les interactions à tous les niveaux se multiplient. Ils prennent mieux conscience de la globalisation des marchés mondiaux. Ils sont prêts à abandonner des pratiques économiques dont ils réalisent l'inefficacité pour adopter des voies et moyens qui ont fait leur preuve dans les systèmes à économie de marché.

Ainsi les mutations qui s'opèrent du côté des pays de l'Est méritent la plus grande attention. Elles peuvent raisonnablement faire espérer que la coopération économique Est-Ouest prenne un nouvel essor pour le bénéfice de l'ensemble des partenaires. Elles peuvent aussi conduire à une ouverture politique dont les citoyens des pays de l'Est auront largement à gagner. Même si des doutes peuvent subsister quant au rythme et - plus fondamentalement -

quant à l'étendue précise de ces réformes, il reste qu'un processus de transformation a été mis en marche. Et il semble bien être plus significatif que ceux qui l'ont précédé dans l'histoire de ce que l'on a appelé la "détente" : jusqu'ici, l'on s'est efforcé d'améliorer des relations entre des systèmes politiques et économiques demeurant fondamentalement différents; aujourd'hui, un certain rapprochement - sans doute lent mais réel - peut s'opérer, la démarche n'est plus statique mais implique le mouvement, la transformation. Et nul doute qu'elle aille, si elle s'accomplit réellement, dans le sens d'un renforcement de la paix et de la sécurité sur notre continent.

Le Conseil fédéral mesure pleinement l'importance de l'événement. Dans la ligne des efforts entrepris traditionnellement par la Suisse pour promouvoir dans le monde la reconnaissance des principes de démocratie et de liberté et le respect authentique des droits de l'homme, nous devons nous employer à soutenir ce processus en cours au sein d'un grand nombre de pays de l'Est. Nous devons le faire, imprégnés d'une forte volonté politique de reconstruire une Europe dans laquelle toutes ses parties retrouvent la place qui est la leur de par l'histoire, la culture, la géographie. Nous devons aussi le faire avec ce souci de réalisme et de pragmatisme qui caractérise généralement nos actions.

Dans l'évolution de la situation, le Conseil fédéral observe deux faits importants :

- d'une part, les gouvernements des pays qui se sont engagés sur la voie des réformes semblent développer chacun leur propre démarche économique, leur propre approche vers plus de démocratie,

leur propre restructuration de l'architecture de l'Etat et leurs propres relations extérieures; à l'image d'un ensemble jusque-là politiquement homogène se substitue progressivement une mosaïque dont chaque composante développe ses caractéristiques propres;

- d'autre part, il semble que les gouvernements de certains de ces pays soient d'avis qu'une réforme interne profonde ne peut se réaliser efficacement que couplée à une plus grande ouverture vers l'extérieur, car cette ouverture permet à des facteurs externes de stimuler le processus interne d'adaptation structurelle.

Le Conseil fédéral apprécie cette situation en se fondant sur le degré d'ouverture économique, politique et de démocratisation effective. Une approche différenciée par pays est la mieux à même de tenir compte des besoins et aspirations propres de chacun de ces pays et de respecter leurs spécificités nationales.

S'agissant des moyens qui peuvent être utilisés pour soutenir ces efforts de réformes, différentes démarches positives visent à faciliter le développement des échanges et de la coopération avec les pays de l'Est. Sur le plan multilatéral, l'exemple le plus récent est le document de clôture de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe adopté au début de l'année à Vienne. Les questions relatives entre autres à l'économie, à l'environnement, à la science et à la technique y ont été abordées. Dans tous ces domaines, des résultats intéressants ont été obtenus. La récente session annuelle de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU a su tirer parti du climat né de l'heureuse issue de la Conférence de Vienne. Le programme de travail fixé pour l'année à venir a mis un accent particulier sur le développement des échanges commerciaux au travers de la coopération industrielle et sur la protection de l'environnement. Enfin, le Conseil de l'Europe dans le cadre des crédits consentis aux régions les plus défavorisées de ses membres par son fonds de développement social, en a étendu l'octroi à la Yougoslavie. De plus, par les décisions prises récemment, le Conseil de l'Europe va développer sa coopération avec certains pays de l'Est dans les domaines pour lesquels il a une vocation particulière, soit les droits de l'homme, la culture, la protection de la nature ou encore la protection juridique.

Les réformes en cours dans les pays d'Europe de l'Est devraient offrir des possibilités nouvelles pour une coopération industrielle. L'initiative revient toutefois essentiellement au secteur privé. Du côté du gouvernement, nous avons d'ores et déjà pris une part active afin de favoriser les investissements en Europe de l'Est. Ainsi un Accord de promotion et de protection des investissements a été conclu avec la Hongrie, des négociations dans ce domaine ont lieu avec l'URSS et la Bulgarie et des discussions vont débiter avec la Pologne et la Tchécoslovaquie.

Le Conseil fédéral est également prêt, d'entente avec les milieux intéressés, à étudier la possibilité de former en Suisse des gestionnaires d'entreprises afin de les familiariser notamment avec

les particularités du marché, la comptabilité d'entreprise et les règles qui gèrent les marchés financiers internationaux.

Mesures économiques extérieures en faveur des pays de l'Est

S'agissant du marché des capitaux, certains pays de l'Est utilisent les lignes de crédits mises à leur disposition tout en demeurant très attentifs à leur niveau d'endettement. Pour d'autres, par contre, le poids financier du remboursement de la dette extérieure et de son service a atteint un niveau tel que les politiques visant un assainissement de la situation économique et monétaire risquent d'être entravées. En conséquence, les pays à économie de marché pourraient être appelés à mener des actions de soutien financier qui s'inscriraient dans un cadre multilatéral en faveur des pays qui en feraient la demande et qui s'engageraient résolument dans un programme de réformes destiné à rétablir les mécanismes du marché. Le Conseil fédéral serait disposé à encourager une participation active de la Suisse à une opération multilatérale et coordonnée visant à alléger le poids de l'endettement extérieur des pays en question.

En conclusion, le Conseil fédéral réitère sa détermination à apporter un soutien qu'il s'emploie à faire le plus efficace possible pour favoriser une évolution harmonieuse mais réelle du processus de transformation en cours dans un grand nombre de pays de l'Est. Les mécanismes multilatéraux et les voies bilatérales aujourd'hui existants offrent, pour l'heure, un cadre approprié d'actions. Nous entendons être attentifs à en tirer le meilleur parti, voire à les améliorer au besoin, afin de matérialiser effectivement notre volonté d'aider les pays de l'Est à réussir dans leur entreprise.

Il est aussi que les efforts de politique intérieure tentés par certains pays de l'Est méritent d'être soutenus sur le plan des relations économiques internationales ?

- Le Conseil fédéral pense-t-il que les relations bilatérales devraient être complétées par des mesures de solidarité multilatérales lesquelles pourraient prendre la forme d'un réédition d'un Plan "à la Marshall" pour l'Europe de l'Est cette fois ?

- Dans l'affirmative, le Conseil fédéral pourrait-il envisager de prendre l'initiative dans ce sens, par exemple en agissant au sein des organisations dont notre pays est membre, telle la Commission économique pour l'Europe de l'ONU ?

89.419 Interpellation Jaggi du 16 mars 1989
Mesures économiques extérieures en faveur des pays de
l'Est

Les pays de l'Est se trouvent dans une situation économique dont la gravité croissante est susceptible de remettre en cause les efforts de démocratisation tentés par plusieurs d'entre eux. L'Europe occidentale ne peut contempler cette évolution dramatique sans réagir, par des mesures d'aide économique, si possible multilatérales.

Au mieux, on pourrait envisager une sorte de réédition du "Plan Marshall" ("Plan Mikhaïl"), nouveau mouvement de solidarité de l'Ouest vers l'Est, non plus par-dessus l'Atlantique cette fois, mais en surmontant la division qui partage notre continent européen. Un tel plan comprendrait un ensemble de mesures commerciales et financières, à prendre d'entente avec leurs bénéficiaires potentiels, et à certaines conditions quant à l'utilisation des facilités accordées.

A ce propos, le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes :

- Estime-t-il aussi que les efforts de politique intérieure tentés par certains pays de l'Est méritent d'être soutenus sur le plan des relations économiques internationales ?
- Le Conseil fédéral pense-t-il que les relations bilatérales devraient être complétées par des mesures de solidarité multilatérales lesquelles pourraient prendre la forme d'une réédition d'un Plan "à la Marshall", pour l'Europe de l'Est cette fois ?
- Dans l'affirmative, le Conseil fédéral pourrait-il envisager de prendre l'initiative dans ce sens, par exemple en agissant au sein des organisations dont notre pays est membre, telle la Commission économique pour l'Europe de l'ONU ?

Réponse du Conseil fédéral

A la fin de la deuxième guerre mondiale, l'Europe n'était qu'un champ de ruines où régnaient la faim, la pauvreté, le désespoir et le chaos. Face à l'instabilité, à la misère et à la nécessité d'assurer la transition vers la paix d'une économie dont l'état de délabrement était dû aux contraintes imposées par la guerre, le Plan Marshall est apparu approprié à la situation du continent européen. La proposition américaine du Secrétaire d'Etat Marshall s'adressait à pratiquement tous les pays d'Europe qui désiraient participer à l'oeuvre de reconstruction. Une condition toutefois était posée : les Européens devaient eux-mêmes prendre l'initiative pour coordonner l'aide des Etats-Unis.

S'agissant maintenant de l'évocation d'un nouveau "Plan Marshall" en faveur des pays de l'Est, on observe que la situation présente diffère assez fondamentalement de la période de l'immédiate après-guerre. Aujourd'hui, c'est la seule partie orientale de l'Europe qui est concernée; et elle l'est du fait des défaillances politiques et économiques d'un système et non pas comme conséquence d'une guerre.

Quelques pays de l'Est reconnaissent que sans réformes en profondeur de leur régime socio-économique, croissance et développement adéquats sont illusoire. Ils constatent que l'écart se creuse entre leur développement économique et technologique et celui des autres pays industrialisés. Ils ressentent le besoin de s'insérer dans la dynamique de coopération internationale à une époque où les interactions à tous les niveaux se multiplient. Ils prennent mieux conscience de la globalisation des marchés mondiaux. Ils sont prêts à abandonner des pratiques économiques dont ils réalisent l'inefficacité pour adopter des voies et moyens qui ont fait leur preuve dans les systèmes à économie de marché.

Ainsi les mutations qui s'opèrent du côté des pays de l'Est méritent la plus grande attention. Elles peuvent raisonnablement faire espérer que la coopération économique Est-Ouest prenne un nouvel essor pour le bénéfice de l'ensemble des partenaires. Elles peuvent aussi conduire à une ouverture politique dont les citoyens des pays de l'Est auront largement à gagner. Même si des doutes peuvent subsister quant au rythme et - plus fondamentalement -

quant à l'étendue précise de ces réformes, il reste qu'un processus de transformation a été mis en marche. Et il semble bien être plus significatif que ceux qui l'ont précédé dans l'histoire de ce que l'on a appelé la "détente" : jusqu'ici, l'on s'est efforcé d'améliorer des relations entre des systèmes politiques et économiques demeurant fondamentalement différents; aujourd'hui, un certain rapprochement - sans doute lent mais réel - peut s'opérer, la démarche n'est plus statique mais implique le mouvement, la transformation. Et nul doute qu'elle aille, si elle s'accomplit réellement, dans le sens d'un renforcement de la paix et de la sécurité sur notre continent.

Le Conseil fédéral mesure pleinement l'importance de l'événement. Dans la ligne des efforts entrepris traditionnellement par la Suisse pour promouvoir dans le monde la reconnaissance des principes de démocratie et de liberté et le respect authentique des droits de l'homme, nous devons nous employer à soutenir ce processus en cours au sein de quelques pays de l'Est. Nous devons le faire, imprégnés d'une forte volonté politique de reconstruire une Europe dans laquelle toutes ses parties retrouvent la place qui est la leur de par l'histoire, la culture, la géographie. Nous devons aussi le faire avec ce souci de réalisme et de pragmatisme qui caractérise généralement nos actions.

Dans l'évolution de la situation, le Conseil fédéral observe deux faits importants :

- d'une part, les gouvernements des pays qui se sont engagés sur la voie des réformes semblent développer chacun leur propre démarche économique, leur propre approche vers plus de démocratie,

leur propre restructuration de l'architecture de l'Etat et leurs propres relations extérieures; à l'image d'un ensemble jusque-là politiquement homogène se substitue progressivement une mosaïque dont chaque composante développe ses caractéristiques propres;

- d'autre part, il semble que les gouvernements de certains de ces pays soient d'avis qu'une réforme interne profonde ne peut se réaliser efficacement que couplée à une plus grande ouverture vers l'extérieur, car cette ouverture permet à des facteurs externes de stimuler le processus interne d'adaptation structurelle.

Le Conseil fédéral apprécie cette situation en se fondant sur le degré d'ouverture économique, politique et de démocratisation effective. Une approche différenciée par pays est la mieux à même de tenir compte des besoins et aspirations propres de chacun de ces pays et de respecter leurs spécificités nationales.

S'agissant des moyens qui peuvent être utilisés pour soutenir ces efforts de réformes, différentes démarches positives visent à faciliter le développement des échanges et de la coopération avec les pays de l'Est. Sur le plan multilatéral, l'exemple le plus récent est le document de clôture de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe adopté au début de l'année à Vienne. Les questions relatives entre autres à l'économie, à l'environnement, à la science et à la technique y ont été abordées. Dans tous ces domaines, des résultats intéressants ont été obtenus. La récente session annuelle de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU a su tirer parti du climat né de l'heureuse issue de la Conférence de Vienne. Le programme de travail fixé pour l'année à venir a mis un accent particulier sur le développement des échanges commerciaux au travers de la coopération industrielle et sur la protection de l'environnement. Enfin, le Conseil de l'Europe dans le cadre des crédits consentis aux régions les plus défavorisées de ses membres par son fonds de développement social, en a étendu l'octroi à la Yougoslavie. De plus, par les décisions prises récemment, le Conseil de l'Europe va développer sa coopération avec certains pays de l'Est dans les domaines pour lesquels il a une vocation particulière, soit les droits de l'homme, la culture, la protection de la nature ou encore la protection juridique.

Les réformes en cours dans les pays d'Europe de l'Est devraient offrir des possibilités nouvelles pour une coopération industrielle. L'initiative revient toutefois essentiellement au secteur privé. Du côté du gouvernement, nous avons d'ores et déjà pris une part active afin de favoriser les investissements en Europe de l'Est. Ainsi un Accord de promotion et de protection des investissements a été conclu avec la Hongrie, des négociations dans ce domaine ont lieu avec l'URSS et la Bulgarie et des discussions vont débiter avec la Pologne et la Tchécoslovaquie.

Le Conseil fédéral est également prêt, d'entente avec les milieux intéressés, à étudier la possibilité de former en Suisse des gestionnaires d'entreprises afin de les familiariser notamment avec

les particularités du marché, la comptabilité d'entreprise et les règles qui gèrent les marchés financiers internationaux.

S'agissant du marché des capitaux, certains pays de l'Est utilisent les lignes de crédits mises à leur disposition tout en demeurant très attentifs à leur niveau d'endettement. Pour d'autres, par contre, le poids financier du remboursement de la dette extérieure et de son service a atteint un niveau tel que les politiques visant un assainissement de la situation économique et monétaire risquent d'être entravées. En conséquence, les pays à économie de marché pourraient être appelés à mener des actions de soutien financier qui s'inscriraient dans un cadre multilatéral en faveur des pays qui en feraient la demande et qui s'engageraient résolument dans un programme de réformes destiné à rétablir les mécanismes du marché. Le Conseil fédéral serait disposé à encourager une participation active de la Suisse à une opération multilatérale et coordonnée visant à alléger le poids de l'endettement extérieur des pays en question.

En conclusion, le Conseil fédéral réitère sa détermination à apporter un soutien qu'il s'emploie à faire le plus efficace possible pour favoriser une évolution harmonieuse mais réelle du processus de transformation en cours dans quelques pays de l'Est. Les mécanismes multilatéraux et les voies bilatérales aujourd'hui existants offrent, pour l'heure, un cadre approprié d'actions. Nous entendons être attentifs à en tirer le meilleur parti, voire à les améliorer au besoin, afin de matérialiser effectivement notre volonté d'aider les pays de l'Est à réussir dans leur entreprise.

DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Mancom

Annexes:

Réponse /

Extraits:

- CIP 3 ex.
- DPAB 3 ex. (SG)
- DFI 6 ex. (SG 3, OFC 3)
- DFJP 6 ex. (SG 3, OFAT)
- DFN 3 ex. (DAB)
- DFT 3 ex. (SG)
- DFEP 8 ex. (SG 3, OFGC)
- DPTC 3 ex. (SG)